

*Le journal de*

# STEENWERCK

**28 MAI**  
**INAUGURATION**  
**de la nouvelle**  
**SALLE DE SPORT**

# SPORT &

# MUSIQUE

**25 JUIN**  
**FETE**  
**DE LA**  
**MUSIQUE**

**Rappel :** Adresse du site de la Mairie de Steenwerck : [www.steenwerck.fr](http://www.steenwerck.fr)

**Bulletin municipal d'information • N° 215 • 2016**

# Sommaire

Editorial de Joël Devos  
Etat-civil  
Rencontres & Collectes  
Comptes rendus du Conseil municipal  
Réunion publique voisins vigilants  
Steenwerck et la CCFI  
Habiter mieux en Cœur de Flandre  
Informations de l'USAN  
Opération Village propre  
Les Ateliers mémoire  
Fête de la Musique  
Portes ouvertes des ateliers d'artistes  
Retour sur les ALSH d'hiver  
Accueils de Loisirs Juillet/Aout 2016  
Activités proposées au Home des Jeunes en février  
Invitation au Jump XL  
Quoi de neuf à l'école Saint Joseph ?  
Des nouvelles du collège de Nieppe  
Information de l'ADMR  
Les 100 km aux couleurs de la Belgique !  
Des nouvelles du BCS  
Licence été au TCS  
Sport au féminin  
Invitation au Yoga à Steenwerck  
Des nouvelles de la médiathèque de la Croix du Bac  
En direct de la médiathèque du Bourg  
Demandez le programme du Musée !  
Brèves infos des assos  
Amicale des Donneurs de Sang de Steenwerck  
Nouvelle activité à Steenwerck  
L'agenda des fêtes  
Engagement de participation aux jardins fleuris

Directeur de la publication :  
Joël Devos  
Directeur de la rédaction :  
Joël Devos  
Rédaction :  
Mairie & associations  
Photos :  
Mairie & associations  
Secrétariat & Impression :  
Michel Forceville  
Dépôt légal :  
03 Juin 2008  
  
Journal gratuit

# Edito

Après un hiver relativement doux sans neige ni fortes gelées, voilà que les piailllements d'oiseaux, dès potron-minet, nous rappellent que le printemps est bien arrivé dans notre campagne qui reprend des couleurs.

Cette dernière serait sans doute encore plus belle sans les bouteilles en verre, en plastique ou en aluminium, ou encore les sacs poubelles et détritux divers qui envahissent nos bords de route, et si nos chemins bucoliques ne se transformaient pas en chambre mortuaire pour nos petits animaux familiers qui sortent de leur torpeur hivernale.

Tout cela pourrait-être évité si chacun faisait un peu plus preuve de civisme et s'il roulait moins vite de manière à laisser la vie aux grenouilles, poules d'eau ou autres hérissons qui ont la fâcheuse habitude de se promener sur les routes, souvent la nuit, et en dehors de passages protégés ! Pensons-y !

Le printemps c'est aussi le moment où l'on élabore le budget communal.

Cet exercice devient de plus en plus délicat depuis 2014, année à partir de laquelle l'Etat a décidé de diminuer de façon sensible ses dotations aux collectivités locales afin de les faire participer à sa politique de réduction du déficit public de la France.

Même si cela peut se comprendre, l'impact pour notre commune n'est pas négligeable puisque la baisse a représenté en **2014 : 20 034 €**, en **2015 : 69 438 €** et s'élève à **118 841 €** pour cette année.

L'an prochain, dernière année de ce plan d'économie, la baisse sera de **168 245 €**.

Malgré ces contraintes financières fortes, les taux d'imposition 2015 **restent stables**, les subventions aux associations sont maintenues au niveau de l'an dernier et les investissements prévus seront réalisés.

Le printemps signifie aussi reprise des travaux en extérieur avec notamment la réfection de la façade rue du Mortier et le dernier volet de la place de la Croix du Bac où les machines sont de nouveau en action depuis le 11 Avril.

Que ce printemps vous soit agréable et très ensoleillé.

*Bien cordialement*

*Joël Duru*

# Etat civil

## Naissances

<b>LEFEBVRE</b> Kevin	20 rue de Bailleul	né à Armentières	le 25 décembre 2015
<b>BASTIDE</b> Marius	69 rue du Saule	né à Armentières	le 15 janvier 2016
<b>FERNEZ</b> Mila	76 rue du Musée	née à Armentières	le 08 février 2016
<b>DUMETZ</b> Anays	22 rue de Bac Saint Maur	née à Armentières	le 09 février 2016
<b>VLAEMYNCK</b> Clémence	10 Rés. les Prés du Bourg	née à Armentières	le 13 février 2016
<b>WITAS</b> Marcus	6 rue des Haies Basses	né à Armentières	le 05 mars 2016
<b>DETRE</b> Sterenn	34 Résidence la Serpentine	née à Armentières	le 11 mars 2016
<b>DUMORTIER</b> Clément	16 Grand'Chemin	né à Hazebrouck	le 04 avril 2016
<b>DECOOPMAN</b> Irina	2 rue des Frênes	née à Armentières	le 04 avril 2016
<b>BECUE</b> Harlow	4 rue de Bailleul, apt 2	née à Armentières	le 05 avril 2016

## Mariages

**COURTECUISSÉ** Olivier et **PURAYE** Johann le 5 mars 2016

## Décès

<b>DESPLANQUES</b> Albert	24 rue du Stade	à Steenwerck (91 ans)
<b>SMAGGHE</b> Gilbert	24 rue du Stade	à Steenwerck (74 ans)
<b>BOUREZ</b> Yvonne veuve LEFEBVRE	24 rue du Stade	à Steenwerck (97 ans)
<b>BOUDRY</b> Francis	1 Bis rue de l'Épinette	à Armentières (76 ans)
<b>MEERSCHAUT</b> André-Philippe	1 rue Notre-Dame Miraculeuse	à Lille (44 ans)
<b>KAPITZA</b> Wincenty	8 Avenue de la Maladrerie	à Bailleul (89 ans)
<b>LEPERS</b> Jeanine épouse LLINAS-COMAS	5 rue de l'Hallobeau	à Lille (79 ans)
<b>LEROY</b> Antoine	2 rue du Séquenteau	à Steenwerck (87 ans)
<b>CNOCKAERT</b> Octave	44 rue du Musée	à Steenwerck (89 ans)
<b>DEGOR</b> Henri	6 rue du Tilleul Dauchy	à Lille (78 ans)
<b>DORCHIES</b> Colette veuve GORGUET	24 rue du Stade	à Armentières (93 ans)
<b>THEETTEN</b> Colette	24 rue du Stade	à Steenwerck (82 ans)
<b>DUFOUR</b> Jacques	Capinghem	à Steenwerck (65 ans)
<b>DECAMP</b> Albertine veuve LIEBAERT	24 rue du Stade	à Steenwerck (96 ans)
<b>LECOMPTE</b> épouse BARBION	41 rue du Stade	à Steenwerck (79 ans)
<b>LALLEMAND</b> Nicole veuve HOUCHE	43 rue du Stade	à Armentières (75 ans)
<b>DEMALINE</b> veuve NACHTERGAELE	24 rue du Stade	à Armentières (92 ans)
<b>BLANCKAERT</b> Marie épouse CHARLES	2 rue du Verrier	à Sully sur la Lys (80 ans)

*Les personnes ne souhaitant pas figurer sous notre rubrique Etat Civil doivent le faire savoir en Mairie, que ceci les concerne personnellement ou concerne un parent.*

# Rencontres

- ♦ Le Maire et les Adjointes : sur rendez-vous en Mairie
- ♦ JP. Allossery, Député : 2 rue de Lille à Hazebrouck. Tél. : 03.28.42.20.48 ou [jpallossery@assemblee-nationale.fr](mailto:jpallossery@assemblee-nationale.fr)
- ♦ Béatrice Descamps, conseillère départementale : contacter la Mairie de Méteren au 03.28.49.04.08
- ♦ Assistante sociale: 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 14 h à 16 h en Mairie
- ♦ Consultation des nourrissons : 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 14 h 30 à 16 h 00 à la Maison Leplus (anciens locaux de l'ADMR)
- ♦ Sécurité sociale : permanence tous les jours de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 sauf le jeudi sur RDV au CCAS rue d'Ypres à Bailleul. Pour un rendez-vous ou un accueil personnalisé, contactez le 03.20.44.38.11
- ♦ PROBTP : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois : le matin, de 9 h à 12 h sans rendez-vous ; l'après-midi de 14 h à 17 h sur rendez-vous à la Maison Leplus. Contactez le 03.20.12.35.35.
- ♦ Mr Vandebossche, conciliateur de justice : sur rendez-vous, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 13 h 30 à 17 h 30 en Mairie de Bailleul (2<sup>ème</sup> étage, salle des formations).
- ♦ RAM (Relais Assistante Maternelle) : Permanence le mardi de 13 h 00 à 17 h 45, le jeudi de 13 h 00 à 16 h 15, le vendredi de 09 h 30 à 12 h 30 ( semaines impaires). Contact : Amélie Gruson : 06.21.64.50.77
- ♦ Espace Info Energie : pour un rendez-vous ou un renseignement, appelez le 03.62.53.25.16. Permanence le deuxième mercredi après-midi du mois à la Maison Leplus.

# Collectes

- ♦ Vêtements : un container «Le Relais» est mis à votre disposition près des ateliers municipaux rue du Saule
- ♦ Verre : des cubo-verres sont mis à votre disposition près des ateliers municipaux rue du Saule et à proximité de l'abri-bus de La Croix du Bac
- ♦ Huiles de vidange : possibilité de les déposer aux ateliers municipaux, rue du Saule, aux heures d'ouverture uniquement : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- ♦ Déchets verts : une benne est à votre disposition, aux ateliers municipaux, rue du Saule, pour les feuilles, l'herbe et les branches (diamètre maximum 5 cm)
- ♦ Déchetteries :
  - à Bailleul, route de la Blanche Maison
  - à Nieppe, zone artisanale rue de Warnave
  - à Estaires, rue du Courant
- ♦ Cartons et papiers : 52 rue de la Gare à Steenwerck

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 24 Février 2016

---

**Présents :** Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duplouy, Marie-France Briche, Gervais Coupin, Claude Frénois, Monique Laporte, Hugues Declercq, Pascal Thellier, Cécile Devaddere, Vincent Ducourant, Katya Decalf, Gontran Verstaen, Philippe Sonnevile, Amandine Labalette-Tranchant, Laurent Henneron, Catherine Oden.

**Donne procuration :** Odette Delestrez-Malvache à Bruno Wulleput.

**Absente :** Bénédicte David.

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la question n°3 : Avenant au contrat d'association de l'Ecole privée St Joseph.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à retirer cette question de l'ordre du jour. Elle sera examinée lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

### 1 - Communauté de communes – Rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées

Lorsque la commune transfère une compétence à la CCFI, celle-ci transfère également les charges liées à cette compétence. Lesdites charges transférées sont ensuite déduites de l'attribution de compensation versée par la CCFI à la commune.

Le transfert de compétence est donc financièrement sans impact pour les finances communales.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont la mission est d'évaluer les transferts de compétences des communes à l'intercommunalité s'est réunie afin – dans le cadre de l'harmonisation des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2016 – de présenter les transferts de personnel, de contrats et de biens des communes vers la CCFI.

Le rapport de la CLECT est proposé au Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport proposé par la CLECT.

*Proposition adoptée par le Conseil municipal*

### 2 - Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de SERAIN (Aisne) pour les compétences « Eau potable » et « Assainissement Collectif », de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) pour la compétence « Assainissement Non Collectif », ainsi que de la Communauté de communes « Cœur d'Ostrevent » (Nord) pour les compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

*Proposition adoptée par le Conseil municipal*

### 3 - Régime indemnitaire des régisseurs d'avances et de recettes

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.

La commune de Steenwerck dispose de 3 régies :

- Régie de recettes : services périscolaires et extrascolaires, gîte communal des Iris, photocopies et salles communales ;
- Régie d'avances : ALSH pour les petites et grandes vacances ;
- Régie d'avances et de recettes pour le Home des Jeunes.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 en fonction du montant maximum de l'avance et du montant moyen des recettes mensuelles et de charger Monsieur le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés.

*Proposition adoptée par le Conseil municipal*

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 24 Février 2016

---

### 4 - Avenant n° 3 au contrat enfance Jeunesse de la CAF du Nord

Le Contrat Enfance-Jeunesse engage pour 4 ans la Commune, la CAF et la MSA sur un ensemble d'actions en faveur de la Jeunesse.

Le 2ème CEJ, signé en 2012, qui a repris les actions inscrites antérieurement, a été étendu par avenants en janvier 2014 suite à l'ouverture du service de restauration aux petites vacances scolaires et en novembre 2014 suite à l'ouverture de l'accueil petites vacances scolaires aux enfants à compter de leurs 2,5 ans.

Après la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, la CAF a intégré au CEJ une nouvelle action et la Commune a répondu favorablement à l'appel à projet : l'organisation des TAP, la création d'un poste référent et la validation du Projet Educatif De Territoire font ainsi l'objet d'une nouvelle extension du CEJ pour l'année 2015.

Le montant de cette nouvelle prestation de service s'élèverait à 1899.65 € pour l'année 2015.

La participation financière de la MSA représente 9,39 % de la prestation de service enfance-jeunesse de la CAF.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec la CAF et la MSA.

*Proposition adoptée par le Conseil municipal*

### 5 - Adhésion au dispositif de participation citoyenne

Ce dispositif mis en place dans plusieurs communes autour de Steenwerck a pour objectif de sensibiliser les habitants en les incitant à adopter une attitude vigilante et solidaire face aux cambriolages et incivilités, ainsi qu'à informer la Gendarmerie lorsqu'un événement anormal ou une suspicion se présente.

Le dispositif de participation citoyenne relève d'un protocole d'accord tripartite entre le Préfet, le Maire et la Gendarmerie, sur lequel le Procureur de la République exerce un droit de regard quant à sa légalité.

Le principe vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la Gendarmerie contre la délinquance ( vols, cambriolages, dégradations,...) ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité ;
- sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention hors le cadre de crimes ou de délits flagrants.

Le Maire, en tant qu'acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire, est chargé, en collaboration étroite avec la Gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Il met en place une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier à déterminer. Ce maillage est fondé sur le principe de la solidarité et animé par un esprit civique.

Des personnes référentes volontaires sont choisies parmi les habitants par le Maire et sont agréées par la Gendarmerie. Ces référents sont choisis, après enquête de moralité, pour leur fiabilité et leur disponibilité.

Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours de réunions publiques organisées conjointement par le Maire et le commandant de la brigade locale, les référents communaux des quartiers (ou rue, ou zone pavillonnaire...) relaient l'action de la Gendarmerie auprès de la population et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations. Les référents accomplissent des actes élémentaires de prévention tels que la surveillance des logements temporairement inhabités, le ramassage du courrier des vacanciers...

Ils sont étroitement associés à l'action de prévention des cambriolages intitulée « opération tranquillité vacances » mise en œuvre sous l'autorité de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à mettre en place ce dispositif sur Steenwerck en collaboration avec la brigade de Gendarmerie d'Estaires.

*Proposition adoptée par le Conseil municipal*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 21 h 30.

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 22 Mars 2016

---

**Présents :** Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duplouy, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Hugues Declercq, Vincent Ducourant, Katia Decalf, Monique Laporte, Pascal Tellier, Catherine Oden, Laurent Henneron, Cécile Devadeerre, Philippe Sonnevile, Bénédicte David, Claude Frenois.

**Donnent procuration :** Odette Malvache-Delestrez à Bruno Wulleput.  
Amandine Labalette à Dorothée Debruyne  
Gontran Verstaen à Joël Devos

**Secrétaire de Séance :** M. MAZIERES Mark

Effectif du Conseil Municipal : 23  
Présents en séance : 20  
Absents : 3 dont 3 procurations

M. le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

### 1 / Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

La commune de Steenwerck, comptant actuellement 3528 habitants, doit ainsi organiser un tel débat avant l'adoption du budget primitif 2016.

Monsieur le Maire et Madame Debruyne, adjointe aux Finances, présentent le Rapport sur les Orientations Budgétaires dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2016.

Il est ensuite proposé au Conseil Municipal d'adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 2 / SIECF – Cotisations communales au titre de 2016

Le SIECF (Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre) est un syndicat à vocation multiple. A ce titre, il exerce les compétences d'organisation de la distribution publique de gaz et d'électricité, de l'éclairage public et des télécommunications numériques.

Le comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations communales au titre de l'année 2016 de la manière suivante :

- Electricité : 3,10 € / habitant ;
- Gaz : gratuit ;
- Eclairage public : 3,00 € / habitant ;
- Télécommunication numérique : 5,50 € / habitant, répartis entre la commune et la CCFI.

Ces cotisations peuvent être budgétisées (prises en compte dans le budget communal en section de fonctionnement) ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux.

Ce choix doit être validé pour chaque année par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fiscaliser les cotisations communales dues au SIECF.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 22 Mars 2016

---

### 3 / Enveloppe budgétaire des accueils de loisirs pour l'été 2016

Monsieur le Maire propose de reconduire les bases de calcul de l'enveloppe budgétaire pour le fonctionnement et le transport des accueils de loisirs de juillet et août 2016 de la manière suivante :

#### En Juillet :

	Fonctionnement	Transport	Total
Section Maternelle	2,00 €	1,12 €	<b>3,12 €</b>
Section Primaire	2,83 €	1,11€	<b>3,94 €</b>
Section Point Jeunes	6,62 €	1,81 €	<b>8,43 €</b>

#### En Août :

	Fonctionnement	Transport	Total
Section Maternelle	2,33 €	1,81 €	<b>4,14 €</b>
Section Primaire	3,49 €	1,87€	<b>5,36 €</b>

Pour l'accueil échelonné du matin en juillet et août : 0,25 € / enfant / jour.

Le fonctionnement comprend les dépenses liées aux activités et sorties, les dépenses d'ordre alimentaire pour les mini-camps, les goûters et certaines activités pédagogiques ainsi que les dépenses en fournitures diverses et petit matériel.

Les dates de fonctionnement des accueils de loisirs sont les suivantes :

- En Juillet : du jeudi 07 au vendredi 29 Juillet 2016, soit 16 jours
- En Août : du lundi 1<sup>er</sup> au mardi 23 août 2016, soit 16 jours.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 4 / Echange de terrain et régularisation

Monsieur Wulleput, premier adjoint, propose une régularisation de titre de propriété avec un riverain pour des parcelles situées à l'angle de la rue de la Rabette et de la rue du Stade.

Une partie du domaine privé est utilisé par la commune comme passage d'accès aux logements communaux alors qu'une partie du domaine public planté d'une haie est utilisé par le riverain. La proposition d'échange de terrain va permettre de régulariser l'usage et l'occupation afférentes aux deux espaces.

Durant la délibération, Monsieur le Maire, partie prenante dans l'échange en tant qu'héritier indirect, quitte la salle du conseil.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 22 heures.*

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 06 Avril 2016

**Présents :** Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne, Mark Mazières, Patrice Seingier, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Hugues Declercq, Vincent Ducourant, Katia Decalf, Monique Laporte, Pascal Tellier, Catherine Oden, Laurent Henneron, Philippe Sonnevile, Bénédicte David, Gontran Verstaen.

**Donnent procuration :** Odette Malvache-Delestrez à Mark Mazières, Claude Frenois à Bruno Wulleput, Catherine Duplouy à Patrice Seingier, Cécile Devadeerre à Katia Decalf.

**Absente :** Amandine Labalette.

**Secrétaire de Séance :** Mark Mazières

Effectif du Conseil Municipal : 23

Présents en séance : 18

Absents : 5 dont 4 procurations

Monsieur le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

### 1 – Approbation du compte de gestion 2015

Madame Debruyne, adjointe aux Finances, présente au Conseil municipal le compte de gestion 2015. Ce document comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Ce compte de gestion est dressé pour l'exercice passé par Monsieur Hervé Bassez, Inspecteur principal des Finances Publiques.

Il est proposé au Conseil municipal de déclarer que ce compte de gestion pour l'exercice 2015, visé et certifié par Monsieur Joël Devos, Maire de Steenwerck et ordonnateur de dépenses, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 2 – Approbation du compte administratif 2015

Madame Debruyne, adjointe aux Finances, présente au Conseil municipal le compte administratif 2015. Ce document, présenté sous la responsabilité de Monsieur le Maire, permet de clôturer les comptes de l'année concernée.

Pour l'exercice 2015, il se présente de la façon suivante :

Sections	Réalisations	Résultat de clôture 2014	Résultat de clôture 2015	Reste à réaliser au 31 décembre 2015
Fonctionnement :				
Dépenses	2 733 318,45			
Recettes	2 936 858,67			
	<b>+ 203 540,22</b>	<b>+ 364 523,75</b>	<b>+ 568 063,97</b>	
Investissements :				
Dépenses	1 798 803,92			120 129,26
Recettes	1 131 696,32			492 857,20
	<b>- 667 107,60</b>	<b>+ 447 358,53</b>	<b>- 219 749,07</b>	<b>+ 152 978,87</b>
Total cumulé	<b>- 463 567,38</b>	<b>811 882,28</b>	<b>+ 348 314,90</b>	

Comme le veut l'article L 2121-14, Monsieur le Maire se retire lors du vote d'approbation dudit compte. Le Conseil municipal est présidé désormais par Madame Marie-France Briche, conseillère municipale désignée pour organiser ce vote.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2015.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 06 Avril 2016

### 3 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 au budget 2016

Après avoir examiné le compte administratif et validé le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2015, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	<b>+ 568 063.97 €</b>
1°) – Affectation en réserves d'investissement Au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés »	<b>150 000.00 €</b>
2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>418 063.97 €</b>

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 4 – Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition pour 2016 doivent être votés par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2016.

Les taux proposés pour l'année 2016 sont les suivants :

Taxes	Taux votés en 2015	Base d'imposition	Taux proposés pour 2016	Produits attendus
Taxe d'habitation	18,80 %	2 060 000,00 €	18,80 %	387 280,00 €
Taxe sur le foncier bâti	18,90 %	1 477 000,00 €	18,90 %	279 153,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	36,20 %	246 300,00 €	36,20 %	89 161,00 €
			Total :	755 594,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal approuver les taux d'imposition pour l'exercice 2016.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 5 – Approbation du budget Primitif 2016

Madame Debryne, adjointe aux Finances, présente au Conseil municipal le budget primitif 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	3 109 864,22 €	3 109 864,22 €
<b>Section d'investissement</b>	1 266 478,55 €	1 266 478,55 €
<b>Total</b>	<b>4 376 342,77 €</b>	<b>4 376 342,77 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal approuver le budget primitif pour l'exercice 2016.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### **6 – Demande de subvention au Conseil Départemental – Extension du Musée de la vie rurale**

La commune de Steenwerck dispose d'un musée ouvert toute l'année, installé dans une ancienne ferme et qui propose de présenter la vie d'un village flamand entre 1850 et 1950.

Il dispose actuellement d'une surface de présentation de 1 500 m<sup>2</sup> et des collections présentant plus de 6 000 objets.

Il a accueilli en 2015 plus de 20 000 visiteurs.

Le développement actuel du Musée est limité par la configuration actuelle des lieux qui ne permet plus de proposer les collections dans des conditions satisfaisantes.

Ainsi, il est envisagé une extension dudit Musée par la construction d'une grange annexée au bâtiment actuel, qui permettrait de proposer au public des objets retraçant le passé industriel de la vallée de la Lys, notamment toute l'activité textile.

La surface dudit bâtiment serait de 300 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité pour la commune de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'aide à l'aménagement des musées thématiques.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention à hauteur de 100 000,00 € et de l'autoriser à prendre toute disposition et décision permettant la mise en œuvre de cette délibération.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 22 heures.*

# Voisins vigilants : réunion publique

Dans le but d'améliorer la sécurité des Steenwerckois, de diminuer les cambriolages et les actes de délinquance divers, le Conseil Municipal du 24 Février dernier a souhaité adhérer au dispositif « Voisins Vigilants ».

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de voisinage, constitué d'une ou de plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue, d'un même immeuble ou d'un même quartier, ce dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Une réunion publique destinée à informer la population sur les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de cette initiative est prévue :

**le Jeudi 16 Juin à 19 h 00 en Mairie**

Cette réunion sera dirigée par la Gendarmerie d'Estaires qui pilote officiellement ce dispositif et en assure le bon suivi.

Nous vous y attendons nombreux.

## Aboiements et relations de bon voisinage...

Aboier occasionnellement est naturel chez un chien, mais qu'il le fasse en permanence l'est beaucoup moins.

Les nuisances sonores engendrées par les aboiements continus sont extrêmement pénibles pour le voisinage et portent atteinte à la quiétude de la vie du village.

Si vous devez laisser votre animal seul toute la journée, commencez par prendre le temps de le sortir pour une longue promenade. Le chien a besoin de se dépenser et il commencera sa journée apaisé.

Il est également possible de prendre rendez-vous avec un éducateur canin qui vous expliquera les bonnes pratiques à adopter afin d'éviter que votre animal ne vienne gêner les relations de voisinage et la tranquillité du quartier.

Enfin, sachez qu'en France chaque année, 10 000 plaintes sont déposées pour des nuisances sonores causées par des aboiements de chiens. Elles peuvent constituer un délit de trouble à la tranquillité publique, puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende.

# Steenwerck et la CCFI



Steenwerck, tout comme 49 autres communes, appartient à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette grande intercommunalité est née de la fusion de six anciennes Communautés de Communes (pour mémoire, la commune de Steenwerck appartenait à la Communauté de Communes des Monts de Flandre - Plaine de la Lys), et a ainsi récupéré l'ensemble des compétences qui dépassaient déjà le ressort des communes. 47 communes étaient ainsi regroupées en intercommunalités. 3 communes isolées (Hazebroeck, Blaringhem et Wallon-Cappel) et un syndicat à vocation unique ont également intégré la CCFI.



## Qu'est-ce que la CCFI ?

Le territoire de la CCFI se trouve aux carrefours des pôles du Dunkerquois, de l'Audomarois, de la métropole Lilloise et de la Belgique. Organisée autour des 2 pôles « urbains » d'Hazebroeck d'une part, de Bailleul et Nieppe d'autre part, la Communauté de Communes est un territoire rural de 630 kilomètres carrés aux paysages contrastés et identités fortes : à l'Est, la Plaine de la Lys, traversée par de nombreuses bocques, à l'Ouest, les Monts des Flandres. Hazebroeck est la ville principale du territoire et compte 22 353 habitants. La majeure partie du territoire est composée de villages ruraux, sa population de plus de 103 000 habitants est donc relativement dispersée. Pour preuve, seules 24 communes, dont Steenwerck, comptent plus de 1 000 habitants.

Les décisions qui concernent le territoire de la Flandre Intérieure sont prises lors du Conseil Communautaire composé de 88 élus communautaires et de 43 suppléants. La structure est pilotée par un bureau présidé par Jean-Pierre BATAILLE, Maire de Steenvoorde et Conseil Régional. Le bureau est complété de 9 Vice-Présidents. 112 agents travaillent quotidiennement à la mise en œuvre des compétences de la CCFI.

## Comment la CCFI intervient dans votre quotidien ?

Au-delà de ses compétences obligatoires en matière de développement économique (aménagement des zones d'activités dont les ZA situées à Nieppe et Bailleul, actions en faveur du tourisme, etc.) et d'aménagement du territoire (définition d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le PLU de Steenwerck), la CCFI intervient au quotidien : entretien de la voirie, organisation de séjours et d'activités de loisirs à destination des jeunes, épauler les assistantes maternelles, mise en place du portage de repas à domicile, entretien des haies bocagères avec une aide financière pour les particuliers et professionnels sur demande, élimination et valorisation des déchets ou encore la politique de logement social.

Retrouvez l'ensemble des services de la CCFI sur : [www.cc-flandreinterieure.fr](http://www.cc-flandreinterieure.fr)



## **Programme « Habiter Mieux en Cœur de Flandre »**

Le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre a mis en place, au début de l'année 2014, un dispositif d'aides financières à l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble de son territoire (Communauté de Communes de Flandre Intérieure et Communauté de Communes Flandre Lys).

Ce dispositif appelé « Habiter Mieux en Cœur de Flandre » vise à inciter des propriétaires privés (occupants ou bailleurs) à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat ancien (amélioration énergétique, traitement de logements dégradés...) grâce à des subventions publiques provenant de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Pays Cœur de Flandre, de la Région, du Département et de certaines communes du territoire.

**Le dispositif court jusqu'en 2018... Si vous souhaitez entreprendre des travaux, vous pouvez peut être prétendre aux aides financières proposées dans le cadre de ce programme.**

L'équipe d'animation du dispositif est à votre disposition pour vous renseigner sur toutes les possibilités de financements existantes pour la réhabilitation de logements anciens (subventions, prêt à taux zéro, éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt...).

Renseignez-vous ou venez rencontrer l'équipe d'animation :

Contact téléphonique : 03 28 41 64 71

E-mail : [habitermieuxencdf@gmail.com](mailto:habitermieuxencdf@gmail.com)

Accueil du public : 34 rue d'Aire à Hazebrouck.

## **Bilan du Programme en 2014 – 2015**

### **HABITER MIEUX EN CŒUR DE FLANDRE**

Après deux années de mise en œuvre, 540 propriétaires ont pris contact avec l'équipe chargée d'animer le programme. 140 d'entre eux ont déposé une demande de subventions pour réaliser des travaux de réhabilitation.

Plus de 3 000 000 € de travaux ont ainsi été générés grâce au dispositif, profitant essentiellement aux entreprises locales du bâtiment (60% des entreprises qui sont intervenues auprès des particuliers ont leur siège au sein du territoire du Pays Cœur de Flandre).

Par ailleurs, plus de 1 800 000 € de subventions ont été attribuées aux propriétaires pour permettre la réalisation de leurs travaux. Le taux moyen de subvention s'élève à 70 % du montant des travaux pour les propriétaires occupants.

Nous rappelons que les subventions sont soumises à des conditions de revenus pour les propriétaires occupants.

Les subventions pour les propriétaires bailleurs ne sont pas conditionnées aux revenus. Ces derniers peuvent également bénéficier d'abattements forfaitaires sur leurs revenus fonciers pendant une certaine période.

# Lutte contre les ruissellements d'origine agricole : des solutions adaptées existent !

Depuis la création d'aménagements sur le site des 17 champs, à Saint-Jans-Cappel, en 2009, l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord met en place des actions de lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols en zone agricole.

## Pourquoi lutter contre les ruissellements ?

La Flandre est caractérisée par la présence de sols argileux, particulièrement peu perméables et très sensibles à l'érosion par l'eau (appelés sols "battants").

Après les premières pluies, ces sols se gorgent rapidement d'eau qui ruisselle directement vers le cours d'eau en créant parfois des coulées boueuses destructrices pour les cultures, les biens, voir les personnes. D'autre part, l'apport simultané de ces ruissellements, couplé aux apports urbains, entraîne la montée rapide des cours d'eau qui débordent en fond de vallée.

En plus des dommages engendrés sur les biens et les personnes, et du transfert d'éléments polluants, les ruissellements d'origine agricole entraînent dans leur sillage une quantité importante de terre et de particules diverses. Cela vient progressivement colmater les cours d'eau et les zones d'expansion des crues. La lutte contre les ruissellements d'origine agricole permet de retenir ces éléments le plus en amont possible afin de limiter les opérations d'entretien (dévasement).

## Quelles solutions ?

Plusieurs dispositifs techniques permettent de résoudre les problèmes de ruissellement et d'érosion des sols. Ceux-ci peuvent être traités par la mise en place de techniques vivantes (haies, fascines vivantes, ...) de techniques mortes (fascines mortes, boudins de coco, ...) ou via la mise en place de dispositifs hydrauliques transversaux (voies, mares, ...). Les pratiques de travail du sol constituent également un levier d'actions déterminant pour mener à bien les projets de lutte contre les ruissellements en zone agricole.



L'ensemble de ces solutions est étudié et adapté au contexte, en fonction des besoins du propriétaire et de l'exploitant des parcelles à aménager. La Chambre d'Agriculture de région Nord-Pas-de-Calais et le Conseil Départemental du Nord interviennent également dans l'accompagnement technique.

### Des coûts d'implantation et d'entretien intégralement pris en charge par le maître d'ouvrage !

La visite de terrain organisée le 30 novembre 2015 a permis de présenter des aménagements, type boudins de coco, mis en place sur la commune d'Eecke en septembre 2014.

Ces aménagements ont été une découverte pour les délégués et agriculteurs présents, agréablement surpris de la simplicité du dispositif et du coût peu élevé de cette installation (boudin de coco à 20 €/mètre linéaire), intégralement pris en charge par le maître d'ouvrage (avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie). Sur le plan foncier, les acteurs de cette demi-journée de sensibilisation ont été étonnés du peu d'espace occupé par ces techniques.

L'USAN lance un appel aux volontaires sur toutes les communes de son territoire de compétence pour mettre en œuvre ce dispositif, qui ferait gagner un temps considérable en cas d'inondation.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Monsieur Amaury GEORGE au 03 20 50 24 74 ou par mail : [ageorge@usan.fr](mailto:ageorge@usan.fr)



Journée de sensibilisation à la lutte contre les ruissellements en zone agricole  
Eecke - 30/11/2015 © USAN

**STEENWERCK**



# VILLAGE PROPRE

**RDU à 9H30  
SAMEDI  
30 AVRIL  
2016**

Nettoyons les rues et sentiers  
de Steenwerck !

Rendez-vous à la caserne  
des pompiers

Venez  
nombreux !



# Ateliers mémoire

Pour les  
plus  
de 60  
ans



GRATUIT

**Et 5 ateliers : le 27 avril 2016,  
le 11, 18, 25 Mai 2016 et le  
1 Juin 2016 de 14h à 16h**

Inscriptions obligatoires  
en mairie de Steenwerck:

03.28.49.94.78

Places limitées

*A la salle du temps libre  
(Croix du bac) Steenwerck*



- *Conseils, idées et techniques pour entraîner sa mémoire tout en prenant plaisir*
- *La mémoire, pourquoi la stimuler ?*
- *Le cerveau comment en prendre soin.*



Centre  
Local  
d'Information  
et de Coordination  
géronologique

Le clic  
DES CANTONS DE BAILLEUL / MERVILLE

**SAM  
25  
JUIN**

**FETE DE  
LA  
MUSIQUE**

**STEENWERCK**

**GRAND PLACE - A PARTIR DE 18 HEURES**



ORGANISÉE PAR LA  
COMMUNE DE STEENWERCK



## Portes ouvertes des ateliers d'artistes 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

---

Les vendredi 30 septembre, samedi 1er et dimanche 2 octobre 2016, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais et la Province de Flandre occidentale s'associent à nouveau pour les « **Portes ouvertes des ateliers d'artistes** ».

Cette manifestation, véritable « Fête des Arts Plastiques », se veut être un moment convivial, fort de rencontres, de partages et d'échanges avec le grand public.

### Qui peut s'inscrire ?

Les Portes ouvertes des ateliers d'artistes s'adressent aux **artistes amateurs, professionnels** ou confirmés, écoles d'art, associations de plasticiens ou galeries associatives qui exercent une activité dans le domaine des **arts plastiques ou des arts visuels** et qui possèdent un atelier individuel, collectif ou, à défaut, qui peuvent recréer l'ambiance d'un atelier dans un autre lieu (local privé, associatif, pièce du domicile).

Les **différentes disciplines** concernées sont la peinture, la sculpture, la photographie, la vidéo, l'installation, la performance, le multimédia, le graphisme, le dessin, la calligraphie, la gravure, la bande dessinée...

### 2015 en quelques chiffres...

- Plus de 3000 artistes ont ouvert leur porte en France et en Belgique
- 1000 artistes dans le département du Nord
- 40 000 visites dans le département du Nord

### Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir participer aux Portes ouvertes des ateliers d'artistes, les artistes peuvent s'inscrire directement en ligne ou télécharger le dossier d'inscription sur le site <http://lenord.fr/poaa>

⇒ du 13 avril au 15 mai 2016

**Informations**  
Direction de la Culture - Service du Développement Culturel  
Tél. : 03.59.73.81.77 - Mail : [poaa@lenord.fr](mailto:poaa@lenord.fr)



# A.L.S.H de Steenwerck vacances d'hiver Les jeux Olympiques



Activités au centre



Temps fort avec les ados



Bataille de frites géantes



Alors on danse !



## INSCRIPTIONS permanences en mairie

- **mercredi 8 juin et mercredi 15 juin** de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
  - **vendredi 10 juin et vendredi 17 juin** de 16h00 à 19h00
  - **samedi 11 juin et samedi 18 juin** de 9h00 à 11h30
- ☞ se munir de la dernière notification du Quotient Familial (QF) :
- de la CAF du Nord (à défaut se munir du n° d'allocataire)
  - de la MSA
  - d'autres caisses d'allocations familiales



## DATES

en juillet : du jeudi 07 au vendredi 29 juillet 2016

en août : du lundi 1<sup>er</sup> au mardi 23 août 2016

## JOURS & HEURES DE FONCTIONNEMENT

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

## LIEUX D'ACCUEIL

- **Maternel** : Ecole maternelle du Bourg, Grand Place (en juillet et août)
- **Primaire** : Ecole Jean Monnet, rue de la Rabette (en juillet et en août)
- **Ados** : Ecole St Joseph, rue de Nieppe (en juillet seulement)

## ACCUEIL DU MATIN : inscription obligatoire à la mairie

Il fonctionne tous les jours de **8h00 à 10h00** (fermeture des portes à 9h45) pour les enfants inscrits en **Maternel** et en **Primaire**.

**TARIFS** : Ils sont définis ci-dessous **par jour et par enfant** et s'appliquent en fonction du QF des familles

### Pour les familles non bénéficiaires du dispositif LEA

Quotient Familial	MATERNELLE		PRIMAIRE		POINT JEUNES	
	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
de 0 à 700	4,20 €	30 % de remise	4,20 €	30 % de remise	4,20 €	30 % de remise
de 701 à 1000	4,40 €		5,03 €		6,37 €	
de 1001 à plus	4,63 €		5,29 €		6,70 €	
extra-muros	6,12 €		6,92 €		9,52 €	
cantine	3,50 € le repas					
pénalité de retard	9,35 € par inscription du 19 au 25 juin 2016 inclus					
pénalité de retard	18,70 € par inscription à compter du 26 juin 2016					

Les enfants extra-muros scolarisés ou gardés par une nourrice agréée à Steenwerck bénéficient des tarifs intra-muros.

L'enfant le plus âgé inscrit est compté en 1er enfant, et les suivants dans l'ordre de naissance sont 2ème, 3ème etc...

➤ **remise de 5 %** sur toutes les semaines de 5 jours pour 3 ou 4 semaines d'inscription, consécutives ou non.

	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus	Extra-muros
tarif ½ h de garderie	0,52 €	0,65€	0,75 €	0,75 €

Les garderies sont à réserver ou à dédire à la mairie au plus tard la veille avant 11h00 (le vendredi pour le lundi suivant).

## GARDERIE

Le soir de 17h00 à 18h00, tous les jours, sur inscription.

## CANTINE : inscription obligatoire à la mairie

Elle fonctionne tous les jours.

Les repas sont à commander ou à dédire à la mairie au plus tard la veille avant 11h00 (le vendredi pour le lundi suivant).

☞ tout repas commandé et non dédit est dû

☞ tout repas non commandé ne peut être servi

## GOÛTER

Un goûter avec boisson est offert chaque après-midi aux enfants inscrits.

## Pour les familles bénéficiaires du dispositif LEA



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune a adhéré au dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles) proposé par la CAF du NORD.  
Une aide importante est ainsi apportée aux familles selon son QF (Quotient Familial).

Pour bénéficier des tarifs énoncés ci-dessous, les familles doivent être allocataires à la CAF du NORD, assurer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocations familiales ou sociales.

	QF de 0 à 369 €	QF de 370 à 499 €	QF de 500 à 700 €
tarif journée	<b>1,37 €</b>	<b>2,47 €</b>	<b>3,30 €</b>
tarif ½ h de garderie	<b>0,12 €</b>	<b>0,22 €</b>	<b>0,30 €</b>
cantine	<b>3,50 € le repas</b>		

### CAMPING

- 2 jours/1 nuit **8,75 €**
- 3 jours/2 nuits **17,50 €**
- 5 jours/4 nuits **35,00 €**

**PÉNALITÉS** : pour toute inscription tardive en juillet et/ou en août (se référer au tableau des tarifs)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont forfaitaires à la semaine : 2 semaines de 2 jours (7-8 juillet et 22-23 août), 2 semaines de 4 jours (14 juillet et 15 août) et 4 semaines de 5 jours
- A l'issue des permanences, elle sont acceptées dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des places disponibles (avec une pénalité).
- A défaut de disposer du Quotient Familial, le tarif le plus élevé est appliqué (de 1001 à plus).

### PAIEMENT

Paiement uniquement sur facture. A compter de 2016, deux facturations seront établies, la première fin juillet et la deuxième fin août.

Possibilité de payer par **Chèques Vacances** et par **Chèques Emploi Service Universel** (CESU - pour les enfants de moins de 6 ans, repas non compris).

Les frais d'inscription peuvent être remboursés à **compter de 3 jours d'absence consécutifs**, sur présentation d'un justificatif à remettre en mairie, dans les cas suivants : maladie, hospitalisation, cas de force majeure. Les frais de gestion retenus s'élèvent à 0,90 € par jour.

### AIDES

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec l'assistance sociale du secteur, le plus tôt possible.

☎ 03.59.73.43.00

### ASSURANCE

Les familles des enfants inscrits dans les accueils de loisirs doivent obligatoirement posséder une **assurance Responsabilité Civile** pour couvrir les dommages que leurs enfants pourraient causer à autrui.

Elles peuvent également souscrire une **assurance complémentaire Individuelle Accident** qui couvre les dommages que les enfants peuvent se faire à eux-même

☞ La Commune est assurée pour les dommages qui lui sont imputables

### IMPÔTS

Les frais d'inscription des enfants de moins de 7 ans sont déductibles des impôts (frais assimilés à des frais de garde). Des attestations sont délivrées par la mairie sur simple demande

### CARTE D'IDENTITÉ

Des sorties et des activités peuvent être organisées à l'étranger (en Belgique par exemple). Dans ce cas, les enfants devront être en possession d'une carte d'identité. Merci de la prévoir dès à présent. La carte d'identité est gratuite, renseignement en mairie (délai environ un mois).

# Home des jeunes

Vacances de Février



Sortie Ice Mountain



Initiation Tir à l'arc  
avec les Archers de  
Steenwerck



Soirée « Jeudi tout  
est permis »



Steenwerck



**Tu as entre 12 et 16 ans  
Viens t'amuser au Jump XL  
avec le Home des jeunes**

Samedi 21 Mai



Pour les inscriptions restes connecté sur fb : Home Des Jeunes  
Pour plus d'informations @: [homedesjeunes@laposte.net](mailto:homedesjeunes@laposte.net)



# Quoi de neuf à l'école Saint-Joseph?

Au LaM de Villeneuve d'Ascq



Visite de l'exposition sur Modigliani



Tous les élèves du CP au CM2 sont allés au LaM, le musée d'Arts modernes de Villeneuve d'Ascq. Les CP-CE1-CE2 ont participé à la visite-atelier « Utopies mécaniques » et ont découvert comment la machine, les robots et les engins fabuleux ont peuplé l'imaginaire des artistes du XXème siècle. Quant aux CM1-CM2, ils ont assisté en avant-première à une visite guidée de l'exposition événement autour des œuvres d'Amedeo Modigliani. Tous les élèves sont revenus enchantés et ont réinvesti ces découvertes dans des créations très originales !



<http://stjosephsteenwerck.free.fr>



### Notre projet peinture !



Dans toutes les classes nous avons réalisé des tableaux géants et nous avons peint d'énormes silhouettes. Le but de ce projet était d'illustrer les Arts en faisant référence aux peintres du XXème siècle. Ainsi chacun des tableaux illustre un Art majeur (la peinture, la musique, la danse, le cirque, l'architecture et la littérature) et dans chaque œuvre vous trouverez des éléments propres à certains artistes du XXème siècle. Lors des Portes Ouvertes de l'école, s'est déroulé le vernissage durant lequel les enfants ont expliqué leurs créations. Merci à Aurélie H notre intervenante en Arts ainsi qu'à l'APEL pour avoir financé ce super projet ! Les tableaux sont désormais exposés dans la petite cour de l'école. Quant aux silhouettes, elles sont accrochées sur le mur extérieur de l'école, rue du stade. N'hésitez pas à venir les voir !



**-Pour les inscriptions 2016-2017 pensez à prendre RDV au 03.28.49.95.92-**

# Des nouvelles du collège Jeanne de Constantinople

*Vous trouverez dans ces pages régulièrement des nouvelles du nouveau collège de Nieppe, établissement au sein duquel sont inscrits de nombreux jeunes steenwerckois.*

**Le collège Jeanne de Constantinople a créé une mini-entreprise « SAMA »  
Les élèves de troisième de l'option DP3 (découverte professionnelle 3h) ont créé une mini-entreprise avec un bracelet paracorde.**

Les collégiens et leurs professeurs de technologie et physique-chimie, M. Lionet et Mme Martin, ont été aidés pour le montage de leur mini-entreprise par l'association «Entreprendre Pour Apprendre» agréée par le Rectorat et qui épaulé les jeunes dans la réalisation de toutes les étapes de projet, de la recherche de l'idée jusqu'à la vente du produit.

Quatorze élèves de troisième se sont ainsi investis dans ce projet en se répartissant dans les différents services de la société : le budget, la production, la communication, le fonctionnement général. Les collégiens ont appelé leur mini-entreprise « SAMA » qui se traduit par « Survie Aide Multifonctionnelle Artisanale » et qui a un rapport direct avec l'article créé.



En effet les élèves ont conçu un bracelet muni d'une boussole, d'un petit boîtier permettant de contenir un thermomètre frontal avec supplément silex et d'un sifflet, tout cela accroché sur une corde de 2,20 m pouvant supporter 300 kg.

# Des nouvelles du collège Jeanne de Constantinople

Cette objet a été pensé pour les randonneurs, les jeunes mamans ou encore pour aider les africains au prix unitaire de 10 €.

Ils ont établi un partenariat avec l'association GREF (Groupement des Educateurs Sans Frontières) à qui ils vont fournir des bracelets aux couleurs du Sénégal. Ces bracelets réalisés sur mesure seront équipés de bandelettes de prise de température pour les jeunes mamans africaines.



Ils ont aussi reçu l'appui de l'entreprise Sertitudes à Nieppe qui leur a ouvert leurs portes.



sama

Cette expérience va se prolonger avec la participation des collégiens à l'élection des meilleurs des mini-entreprises catégorie 13-15 ans qui aura lieu prochainement à Lille Grand Palais.

*Article rédigé par Arthur Salenbier responsable Communication de la mini entreprise et Thomas Lambecq directeur de la mini entreprise*

# Des nouvelles du collège Jeanne de Constantinople

Le collège a participé à la semaine de la Presse et des Médias dans la semaine du 21 au 25 mars.

Plusieurs temps forts :

- Le collège a fait appel à un membre de la Réserve Citoyenne de l'Éducation Nationale. En effet, un ancien journaliste sportif est intervenu auprès de trois classes de sixième pour travailler sur le thème de la Liberté d'Expression et évoquer son métier à l'initiative de Mme Meunier, documentaliste. Les élèves ont été particulièrement attentifs à cette intervention.

- Le CDI a présenté de nombreux journaux de presse durant cette semaine.

- A cette occasion, un Arbre à parole a été inauguré. Il a été réalisé conjointement par les agents du collège et les élèves du club Maquette encadrés par un Assistant d'Éducation. C'est un support d'expression pour les élèves. Tous les mois, un thème différent sera proposé aux élèves.

- Au collège, les élèves peuvent également participer à un Atelier Parole organisé par deux enseignantes, Mmes Dewulf et Meunier durant la pause méridienne: savoir écouter et s'exprimer dans le respect de l'autre sont des compétences qui s'apprennent aussi à l'école.



-Enfin, jusqu'au mois de mai, l'organisation Amnesty International intervient auprès des classes de 6ème pour sensibiliser les élèves aux droits de l'homme et au respect des autres et des différences.



Que vais-je bien  
pouvoir faire  
pour manger ?????

Pas d'idée...

Pas le courage...

Ou tout simplement pas l'envie...

## pourquoi ne pas se faire livrer un plateau-repas ?

Les repas livrés par l'ADMR sont élaborés dans les cuisines de la Société DUPONT RESTAURATION à HAZEBROUCK.

Les plateaux repas sont composés :

- D'un potage
- D'une entrée
- D'une viande ou poisson
- De légumes
- D'un fromage
- D'un dessert

Et vous avez le choix entre 3 menus dont un de « régime »



### COMMENT CA FONCTIONNE ?

Chaque semaine, David vous remet les menus à choisir pour la semaine suivante (il n'y a aucune obligation d'en prendre tous les jours).

Les repas sont livrés par la Sté DUPONT à l'ADMR dans la nuit, et dès 7 h DAVID prépare vos plateaux et vous les livre dans la matinée.

Ils vous sont livrés du Lundi au vendredi et pour les Week-End, ils sont livrés le vendredi.

Il s'agit de repas « Froids » à réchauffer, dans la plupart des cas, au micro-ondes.

### A QUEL PRIX ?

Le plateau-repas vous coûtera 7.60 € et le CCAS de STEENWERCK apporte une participation financière de 0.95 € par repas.



Pour tous renseignements sur le portage de repas,  
tél au 03 28 49 99 58

N'hésitez plus, nous avons goûté ces repas pour vous... Ils sont délicieux.

100 KM À PIED  
DE STEENWERCK



## Des 100 km aux couleurs de la **BELGIQUE !**

Bonjour à tous,

Voici la très bonne surprise que nous avons eue récemment :

N'ayant plus d'épreuve de 100 km sur son territoire pour l'instant, la Belgique nous a fait l'honneur de nous demander d'accueillir

### **les Championnats de Belgique des 100 km 2016.**

Demande que nous avons acceptée avec grand plaisir !

Cette épreuve se déroulera dans le cadre de la « course du matin », dont le départ se fera à 6h le jeudi 5 mai, et où les concurrents n'auront que 13h pour parcourir 100 km.

Les athlètes que nous nous apprêtons à recevoir pourraient bien faire tomber le record des 100 km de Steenwerck (record de 6h 43min 22s réalisé par Roland Vuilleminot à l'occasion des Championnats de France que nous avons organisés en 1996).

Rendez-vous vers midi et demie le jeudi 5 mai en Salle des Sports pour assister à l'arrivée des vainqueurs !

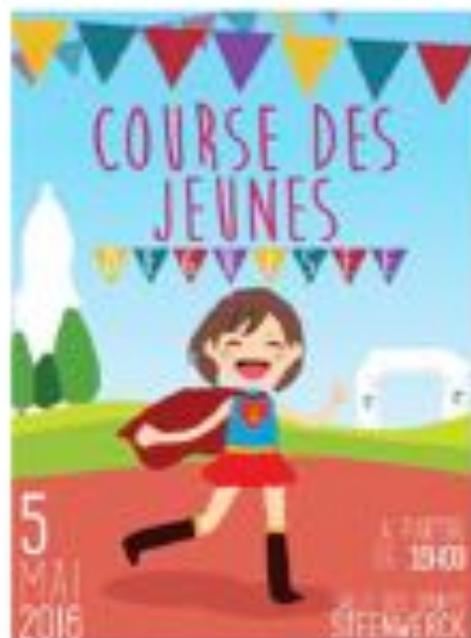
Sinon, comme chaque année, nous avons hâte de vous retrouver sur le circuit. Que ce soit :

- **Pour encourager les concurrents** : en les applaudissant sur le circuit départ dans le village le mercredi 4 mai à 19h et à la cérémonie des résultats le jeudi 5 mai à 19h à la Salle des Sports.

Ou, si vous habitez sur le circuit, en laissant une lumière allumée pendant la nuit, en mettant un peu de musique ou des pancartes d'encouragements confectionnées par les petits ou les grands.

- **Pour participer en tant que concurrent** : les inscriptions sont ouvertes jusqu'au départ de l'épreuve, avec une augmentation des tarifs le 25 avril (infos et inscriptions : <http://100kmsteenwerck.fr/> )
- **Pour participer en tant que bénévole** : vous êtes nombreux à avoir déjà répondu à notre appel (merci !), toutefois il reste encore quelques postes à pourvoir. Si vous avez envie de nous rejoindre côté organisation, merci d'appeler Fanny au 06 50 45 47 40 ou de consulter la page : <http://100kmsteenwerck.fr/benevoles/planning>.

Enfin une dernière info :



À l'occasion des 40 ans de l'épreuve, nous proposons aux enfants une **course des jeunes déguisée** ! Ça n'a rien d'obligatoire, mais nous pensons que ça sera une belle occasion pour les enfants de prendre pleinement part à la fête. Pensez-y ! Il suffit simplement d'un déguisement qui ne gêne pas la course de l'enfant (pas de masque par exemple). Pour ceux qui auront oublié, nous mettrons du maquillage à votre disposition à la Salle des Sports.

Infos et inscriptions sur :

[http://100kmsteenwerck.fr/pages/la\\_course\\_des\\_jeunes](http://100kmsteenwerck.fr/pages/la_course_des_jeunes)

**À très bientôt pour tout ça !**

L'équipe organisatrice des 100 km

# BCS NEWS

avril 2016



#BCSTEENWERCK

## Le BCS offre la licence d'été aux plus jeunes !

Dans le cadre de la gratuité des licences de la Fédération Française de Basket-Ball depuis le 1er avril 2016, le BCS offre la possibilité aux catégories Baby-Basket, Ecole de Basket, Mini-Poussins (es), Poussins (es) de pratiquer le basket GRATUITEMENT jusqu'à fin juin 2016.

### Qui est concerné par cette opération "licence gratuite" ?

**Les catégories mixtes** : baby-basket (enfants nés en 2011), école de basket (enfants nés en 2009/2010) et mini-poussins (enfants nés en 2007/2008)

**Les catégories poussins et poussines** (enfants nés en 2005/2006)



bcsteenwerck@orange.fr / Contact : G. Labalette ou A. Debruyne



### Les horaires d'entraînements

Baby-basket (mixte) : samedi de 10h à 11h

Ecole de Basket (mixte) : samedi de 11h à 12h

Mini-poussins (mixte) : mercredi de 15h30 à 17h

Poussines : mardi de 18h à 19h30

Poussins : mercredi et vendredi de 17h à 18h30

L'ensemble de ces catégories est encadré par des entraîneurs expérimentés et/ou diplômés.



*Tu aimes le basket et as un goût prononcé pour le sport d'équipe, le tout dans une ambiance conviviale et détendue ? N'hésites plus ! Viens directement à la salle omnisports lors de ton jour d'entraînement ou contactes-nous par mail sur [bcsteenwerck@orange.fr](mailto:bcsteenwerck@orange.fr)*

Plus d'infos sur le BCS : [bcsteenwerck.wix.com](http://bcsteenwerck.wix.com)



BCSTEENWERCK



### La fin de saison approche pour nos joueurs !

**Une belle saison sportive est sur le point de s'achever à la fois pour nos jeunes équipes ainsi que pour nos trois équipes Seniors (Filles et Garçons) qui assurent leur maintien. Anticipant d'ores et déjà la saison prochaine, le BCS recherche pour compléter ses équipes des Cadets (nés en 2000/2001) et des Minimes Garçons (nés en 2002/2003). N'hésitez pas à nous rejoindre !**

### Retour sur l'opération "Basket en Famille"

Le BCS a renouvelé l'opération nationale de la Fédération Française de Basket-Ball "Basket en Famille" cette saison (en décembre). Le principe est simple : les enfants de 4 à 7 ans de l'Ecole de Basket et en Baby-Basket du club invitent leurs parents et grands-parents à venir partager un bon moment. Les proches de nos jeunes joueurs peuvent ainsi s'essayer au basket et aux exercices réalisés lors des entraînements accompagnés de nos basketteurs en herbe !



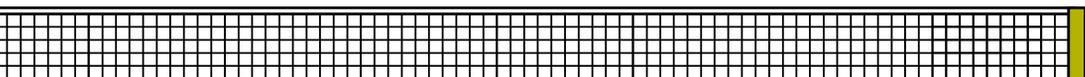
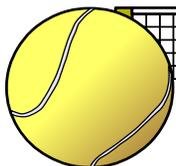
### Les événements à venir pour la fin de saison

Une **ournée Ecole de Basket** sera organisée à Steenwerck le **samedi 30 avril** à partir de 14 heures avec les clubs voisins. Venez nombreux supporter nos jeunes !

L'**Assemblée Générale du BCS** se tiendra à la Maison Decanter de Steenwerck le **vendredi 3 juin**, à 19 heures. L'occasion de faire le point sur la saison écoulée, de découvrir le club mais également de venir chercher votre dossier d'inscription.

Le **Barbecue Annuel** (réservé aux licenciés) aura lieu le **dimanche 5 juin**, également à la Maison Decanter de Steenwerck.





## TENNIS CLUB DE STEENWERCK

Cette année encore, le tennis club de Steenwerck propose une licence été valable du mois d'avril (pâques) jusqu'à la fin des beaux jours (Octobre 😊).

En prenant cette licence, nous vous fournissons une clé qui vous permet d'accéder aux 2 terrains extérieurs autant que vous le souhaitez.

Une feuille de réservation des courts est accrochée sur le côté du chalet du tennis.

### Tarifs pour l'année 2016:

Adultes : 35 € (\*)

2 Adultes: 60 € (\*)

Enfants (- 16ans) : 25 € (\*)

1 enfant + 1 adulte : 50 € (\*)

Licenciés extérieurs : 10 €

(\*Tarifs incluant le montant des licences FFT obligatoires)

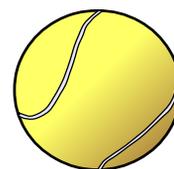
Pour tout renseignement : [tcsteenwerck@gmail.com](mailto:tcsteenwerck@gmail.com)

BOUJU Stéphane  
HAGUET Alain

tel : 06 72 64 77 47  
tel : 06 67 99 67 92



## TENNIS CLUB DE STEENWERCK Fiche d'inscription pour la licence été 2016



NOM-Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Classement fft : .....

Réglement : .....

Certificat obligatoire donné : oui non

# Sport au féminin



Dimanche 06 mars a eu lieu un après-midi découverte des trois sections sportives du Foyer Rural de Steenwerck dans le cadre de " Sport en campagne" et de la thématique " Mois féminin", projet des Foyers ruraux et du Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté.

Une quinzaine de dames ont participé aux initiations au tir à l'arc, à la musculation et à la pétanque, encadrées par une dizaine de messieurs adhérents aux diverses sections.

Trois sports où la pratique est majoritairement masculine. Un après-midi très apprécié sous le signe de la convivialité, du partage et de la simplicité.

En remerciement, chaque participante a reçu un petit souvenir, sans oublier les mamies présentes ce dimanche.

Une manifestation qui sera reprogrammée régulièrement.



**YOGA ET BIEN-ETRE STEENWERCK**

L'ASSOCIATION ORGANISE

**UNE SEANCE DE GYMNASTIQUE DOUCE**

**LE VENDREDI MATIN**

de **10 h 30 A 11 h 30** à la salle du rythme Rue du Mortier  
et

**TOUJOURS LE COURS DE YOGA**

**LE MARDI MATIN**

De **09 h à 10 h 15** à la nouvelle salle des sports Maison  
**Decanter**

Certificat médical obligatoire avec mention de l' (des)  
activité(s) autorisée (s)

2 enveloppes timbrées libellées au nom et à l'adresse du  
participant,

Coût pour ce dernier trimestre (avril à juin) :

20 euros pour yoga et (ou) 20 euros pour la gymnastique

Possibilité de participer à deux séances gratuites en mars

Renseignements auprès de notre présidente :

Brigitte Savart

Tél : 03 28 49 90 22 + 06 26 10 96 83

## Prochainement .....



Du 26 avril au 31 mai : *la malle de jeux coopératifs*

Un jeu coopératif est un jeu dans lequel tous les joueurs gagnent ou perdent ensemble. Au lieu de jouer en opposition (les uns contre les autres), les joueurs jouent conjointement ou ensemble pour réaliser un objectif commun.

Malle prêtée par la Médiathèque Départementale du Nord

Du 24 mai au 5 juillet : *Exposition Anuki*

L'exposition Anuki est la première exposition entièrement muette destinée aux plus petits.

Elle est composée de jeux interactifs et ludiques étudiés pour être accessibles de façon autonome aux enfants à partir de 4 ans.

Elle permet une première approche de la bande dessinée, de la compréhension de l'image et du dessin.

Exposition prêtée par la Médiathèque Départementale du Nord



## Fête de la musique

le samedi 18 juin à partir de 15h

dans le jardin de la médiathèque



*Au programme*

Brève Rencontre

Pin Up Butter et ses invités

Pierre et Céline



Gratuit  
Petite restauration sur place

## CRÊPES PARTY LITTÉRAIRE



Ce vendredi 11 mars, douze personnes sont venues « se régaler » en découvrant les coups de cœur-lecture de chacune ainsi que de délicieuses crêpes !



Le prochain RDV « soupe littéraire » est prévu pour octobre lors de la nuit des médiathèques ...A suivre

### Les oiseaux des jardins



Exposition jusqu'au 24 avril :

### « LES OISEAUX DES JARDINS »

Les animations proposées :

Le 7 avril après-midi avec des enfants du centre aéré

Le 8 avril matin avec les enfants du R.A.M. (tapis lecture)

Et le 19 avril A.M. pour les enfants fréquentant les T.A.P.

Des petits livrets -jeux sont à votre disposition à la médiathèque afin de mieux découvrir « les oiseaux des jardins »

Dans les bacs de nouveaux livres et C.D. vous attendent aussi !

**Dionysos**

Grand corps malade

**Christine and the Queens**

Balavoine

Arno **Anggun**

David Bowie

**Eddy Mitchell**

The Coors

**L.E.J.**

Mika

Chira Vampiro **Les Enfoirés**

Rihanna

**Les plus belles voix 2016**



Balthazar « tête de bois » (livre-CD)

Les animaux sauvages (livre sonore)

Christian Eudeline « la bible PUNK » (documentaire)

**Et bien d'autres encore !**

Voici quelques photos prises lors des différentes animations



**Nos horaires d'ouverture**

Le mercredi de 16h. à 17h.30

**Médiathèque de Steenwerck**

Le samedi de 14h. à 15h.30

Le dimanche de 10h.30 à 11h.30

# Musée de la Vie Rurale

## Demandez le programme!

**CONFERENCE** d'Eric Vanneufville à 20h30 :

Dans le cadre de l'exposition temporaire « les trois petits cochons » paille, bois, brique.  
\* Traditionnellement, à l'âge médiéval, la Flandre se situe dans l'Europe du bois. Mais au 13<sup>e</sup> siècle la brique va prendre également toute son importance. De plus, comme en bien d'autres régions, la maison rurale intégrera, pendant plusieurs siècles encore, paille et chaume pour les murs et toits des bâtiments tant à usage d'habitation que d'activité agricole. Tous ces matériaux ne sont pas en opposition mais complémentaires, ce que montrera la présentation de divers aspects des modes de constructions mis en œuvre, y compris, notamment, par recours au torchis.  
De belles illustrations en noir et blanc mais aussi en couleur viendront agrémenter ce bref et simple exposé pédagogique.\*

30/04



GRATUIT

**THEATRE DE BOULEVARD :**

**Gibier de potence** par la troupe Lilloise de la Boule de cristal.

Plumard, mari trompé de Pépita, décide d'appeler la police pour constater les faits. Taupinier, l'amant, arrive, mais Pépita le renvoie chercher le journal et une broche en forme de chien qu'elle a égarée la veille. Survient ensuite Lemercier, un instruteur qui pense avoir trouvé le « chien » de Pépita. Taupinier revient avec le journal dans lequel on parle d'un dangereux tueur qui ressemble à Lemercier.



Réservations au 03 28 50 33 80

Tarif : 6 €

**JUSQU'AU 27 NOVEMBRE : LES TROIS PETITS COCHONS.**

La nouvelle exposition temporaire au Musée dans le cadre du projet : Lieux de travail du réseau PROSCITEC.

Des trois petits cochons, paille, bois, brique, qui avait raison ? Le grand loup de l'histoire est devenu changement climatique, la maison du XXI<sup>e</sup> siècle doit être solide, mais aussi bioclimatique, économe en énergie pour sa construction et sa consommation. Techniques anciennes et modernes se rejoignent, c'est ce que montrera l'exposition illustrée par des documents anciens et des expériences actuelles.

**SWEET HOME**

Exposition artistique sur le thème de l'architecture réunissant plus de vingt artistes. Avec la participation des élèves des ateliers d'art de Steenwerck.

A voir du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre



# Musée de la Vie Rurale

## Demandez le programme! Les prochaines journées à thème

01/05

### METIERS D'AUTREFOIS de 14h à 19h

Pour ce rendez-vous annuel tout revit dans le Musée. Une équipe de 50 bénévoles se met au travail devant vous dans les différents ateliers reconstitués. Représentés des anciens métiers ou artisans en activité, tous mettent à l'honneur les métiers et les savoir-faire.

Plus d'une trentaine d'activités sont proposées à la découverte !

GRATUIT



05/06

### FETE DU CHEVAL DE TRAIT DE 15 h à 19h

La traditionnelle fête du Cheval de Trait se déroulera de 15h à 19h au Musée. Elle est l'occasion pour les propriétaires de présenter leurs chevaux et de les faire évoluer devant le public. L'après-midi se déroulera selon le programme suivant :

De 15 h à 18h : ferrage et parage des sabots, tressage de crinières. Des chevaux, des poulains seront présents dans l'écurie, dans la pâture.

17h : défilé sur le thème des transports au village en 1900. De la brouette à la voiture automobile.

A 18 heures, mise en place de la parade qui fera évoluer plusieurs chevaux ensemble.

GRATUIT



03/07

### LE CASINO RURAL : L'ETE DES JEUX EN FAMILLE DE 15 h à 19h

Vous voulez vous initier aux jeux traditionnels de la région ? Venez au Musée de 15h à 19h, des équipes vous accueilleront pour un après-midi récréatif parmi des dizaines de jeux différents, pour les petits et les grands.

En plus de tous les jeux de cafés et de ducasse disposés dans le Musée et dans la cour (plus de trente), les équipes de 5 associations vous feront découvrir et pratiquer des jeux :

- Le javelot
- le tir à l'arc
- les quilles du Gers et la boule flamande
- les jeux du monde
- les jeux de réflexion.

GRATUIT





## Les Histoires d'un Soir continuent...

Prochains rendez-vous :

Le vendredi 06 Mai et le Vendredi 03 Juin 2016 au  
Musée de la Vie Rurale à 20 h 30 précises

**A noter** : annulation à titre exceptionnel de la Marche Contée Familiale, initialement prévue le samedi 25 juin.

A bientôt !

## "Les Accros du Tarot"



A partir du mois d'Avril, venez partager notre passion pour le jeu de Tarot en nous rejoignant le mercredi soir ( de 20 h à 24 h ) à la Maison du Temps Libre à la Croix du Bac.

Merci de réserver en contactant Isabelle Ide :  
06.25.41.16.70 ou [isabelle.ide@sfr.fr](mailto:isabelle.ide@sfr.fr)



Dans le cadre de son prochain Gala qui se déroulera le Samedi 29 Octobre 2016, l'Harmonie Municipale recherche des enfants de 7 à 12 ans pour former une chorale d'enfants afin d'interpréter une œuvre musicale accompagnée par les 80 musiciens de l'orchestre.

Candidatures et informations par mail à :  
[Ecolemusique.steenwerck1812@outlook.fr](mailto:Ecolemusique.steenwerck1812@outlook.fr)

Date limite des réponses le 15 Mai 2016



## **AMICALE POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE STEENWERCK**

Déclarée en sous-Préfecture de DUNKERQUE  
Le 24 Juin 1987 sous le n° 5340  
Parution au Journal Officiel le 22 Juillet 1987

SIEGE : Mairie 59181 STEENWERCK

Affiliée à la :  
FEDERATION FRANCAISE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES  
(Reconnue d'utilité publique)  
[www.donsangcoeurflandre.free.fr](http://www.donsangcoeurflandre.free.fr)

Monsieur André VANTORRE  
Président des donneurs de sang  
32 rue du musée  
59 181 Steenwerck  
03.28.49.94.25

### **L'Amicale pour le don du sang**

L'Amicale remercie les Donneurs qui se sont présentés aux deux premières journées de cette Année . résultat : 82 et 72 Donneurs  
Elle vous invite aux journées du jeudi 12 Mai de 15 h à 19 h et du Dimanche 10 Juillet de 8 h à 12 h salle St Joseph

**Venez nombreux !**

Sans vouloir ternir le courage et la ténacité de nos Aînés , je ne peux passer sous silence le vieillissement de nos effectifs.

Du sang neuf serait le bienvenu et nécessaire pour que notre action perdure. Confronté à cette réalité, je demande à chacun de lancer un appel au bénévolat et agrandir notre chaîne.

Je lance ce cri au nom des malades.

# Nouvelle activité à Steenwerck

Monsieur Benoît MARCHAND  
Masseur – Kinésithérapeute DE  
Ostéopathe D.O.  
Kinésithérapie du sport

36 place du Général de Gaulle  
59181 STEENWERCK  
Tél. : 03.28.50.16.35 ou 06.84.76.57.99

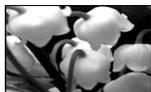
## Prochains journaux de Steenwerck

Journal	Date limite de dépôt des articles	Date estimée de parution
216	Lundi 13 Juin	Samedi 25 Juin
217	Lundi 08 Aout	Samedi 20 Aout
218	Lundi 31 Octobre	Samedi 12 Novembre

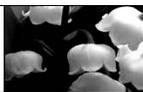
Pour nous transmettre vos articles et photos sous format pdf , utilisez l'adresse suivante : [markmazieres@steenwerck.fr](mailto:markmazieres@steenwerck.fr).

N'hésitez pas à publier vos informations sur le site internet de la commune en envoyant vos documents à cette même adresse mail.

# Les événements à Steenwerck



## Mai



**Dimanche 1er**

Métiers de tradition  
Musée de la Vie Rurale

**Mercredi 4**

100 km à pied

**Jeudi 5**

**Vendredi 6**

Contes à tous vents  
Histoires d'un soir  
Musée de la Vie Rurale

Cérémonie du 8 mai  
Mairie

**Dimanche 8**

Brevet + Barbecue  
La Roue Libre  
Maison Decanter  
Musée de la Vie Rurale

**Dimanche 8**

Don du Sang  
Salle St Joseph

**Jeudi 12**

Barbecue  
Boules, pétanque et quilles  
Hangars Dutrie

**Dimanche 15**

**Vendredi 20**

Soirée des bénévoles 100 km  
Maison du Temps Libre

**Vendredi 27**

A.G. 100 km  
Maison Decanter

Fête des Mères  
Maison du Temps Libre

**Samedi 28**

Inauguration  
de la nouvelle  
Salle de Sport

**Samedi 28**



## Juin



Contes à tous vents  
Histoires d'un soir  
Musée de la Vie Rurale

**Vendredi 3**

A.G. Basket  
Maison Decanter

**Vendredi 3**

**Samedi 4**

Gala de Danse  
Ancienne Salle des sports

**Dimanche 5**

**Dimanche 5**

Barbecue BCS  
Maison Decanter

**Dimanche 5**

Fête du cheval  
Musée de la Vie Rurale

Kermesse Ecole St Joseph  
Ecole St Joseph  
Ancienne Salle des sports

**Samedi 11**

**Samedi 18**

A.G. Judo  
Salle omnisport (Dutrie)

**Samedi 18**

Tournoi de football  
JSS

**Dimanche 19**

**Dimanche 19**

Kermesse Ecole Jean Monnet  
Ancienne Salle des sports

**Samedi 25**

Kermesse Ecole du Tilleul  
Maison du Temps Libre

Fête de la Musique  
Grand-Place

**Samedi 25**



# Engagement de participation aux jardins fleuris

Je soussigné(e) :

Demeurant à Steenwerck

Rue : n°:

Téléphone :

M'engage à participer aux concours des jardins fleuris 2016 dans la catégorie suivante (*ne cocher qu'une seule case*) :

- Maisons avec jardin visible de la rue
- Maisons avec jardinet (jardin ne dépassant pas la largeur de la façade, garage compris avec 6 mètres de profondeur)
- Fenêtres et façades (fleurissement sur la façade et les fenêtres, sans massif en pleine terre)
- Balcons et terrasses
- Commerces et entreprises (sauf professions libérales, fleuristes et grainetiers)
- Cafés et restaurants
- Fermes en activité
- Décor floral sur la voie publique
- Cour fleurie

Fait à Steenwerck, le

Signature :

**Bulletin à déposer en Mairie au plus tard le 20 mai 2016.**

*Pour faciliter le passage du jury, il est important que chaque maison possède un numéro de voirie visible de la rue.*

